

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du Mardi 22 mars 2016 à 18 h 30

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, BLANC, DARDENNES, SCHAMBERT ARLAT, BLANCHARD, FURST, JEANDEL, MELOTTE, GUILLIOT, DAUCHELLE, DELARUELLE, TISNE, CLOUET, UTH, DELAFALIZE, PERDU

Absents excusés : M. DEAN, M. POLLET

Madame CLOUET a été désignée secrétaire.

MISSION DE ZONAGE PLUVIAL LIEE AUX RUISSELLEMENTS A L'ECHELLE DES SOUS BASSINS VERSANTS DU MEUX – PRESENTATION DU RAPPORT FINAL

Monsieur DUJARDIN, du bureau d'étude INGETEC en charge de la mission, rappelle le contexte et les objectifs de l'étude puis poursuit par une présentation des étapes de l'étude :

- *diagnostic hydraulique incluant notamment des investigations de terrain sur les talwegs et le réseau d'eau pluvial, une concertation avec les élus et les agriculteurs ;*
- *calculs hydrauliques ;*
- *propositions d'aménagements (programme proposé ayant fait l'objet d'une concertation avec les élus et les agriculteurs) ;*
- *zonages eaux pluviales intégrés au PLUi :*
- *Zonage d'Aléa Inondation par ruissellement ;*
- *Zonage d'assainissement pluvial.*

Les suites à donner à cette étude sont ensuite abordées :

Concernant le zonage pluvial (aléa inondation et assainissement pluvial), celui-ci sera intégré dans le PLUi par le cabinet d'urbanisme chargé de l'opération.

Concernant les modalités de réalisation des aménagements, Monsieur DUJARDIN indique que :

- *Le programme d'aménagement est soumis à la loi sur l'eau et nécessite la réalisation d'un Dossier d'Intérêt Général (pour permettre des investissements de fonds publics sur des parcelles privées) ;*
- *La réalisation et l'entretien des aménagements nécessiteront des acquisitions foncières et/ou des conventions entre la commune et les agriculteurs.*
- *Les aménagements de régulation des débits (particulièrement Vallée de la Bruyère, Rue Bazin et Place du Château) nécessiteront une étude de maîtrise d'œuvre de conception (PROJET) de sorte à nourrir si besoin les dossiers règlementaires (DLE/DIG) et préciser la géométrie des ouvrages.*

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Pascale POUPINOT, Déléguée générale de l'agence d'Urbanisme Oise-la-vallée, présente le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Mme POUPINOT rappelle au Conseil qu'il ne s'agit pas d'un document final.

PRESENTATION

Les orientations du PADD vont vers deux axes principaux :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité :

- o Pour un positionnement affirmé qui dessine l'avenir*
- o Pour une forte dynamique en synergie avec les territoires voisins*
- o Pour un ancrage de l'innovation, de la recherche et du développement des porteurs d'emplois*

L'attractivité est une obligation pour renforcer la dynamique territoriale :

- Attirer pour renforcer la dynamique territoriale : continuer à jouer un rôle central pour assurer le bon niveau de services et des ressources locales*
- Pour attirer : l'exigence d'une offre globale de qualité*
- Attirer les entreprises pour accroître l'offre d'emplois*
- Attirer les habitants, acteurs indispensables du territoire*
- Attirer les touristes pour participer à la dynamique commerciale*
- Une offre commerciale qui profite de l'attractivité renforcée*
- Développer le numérique : source d'innovations*

Axe 2 : Œuvrer pour la durabilité

- o Des politiques publiques pérennes*
- o Une nature et un patrimoine préservés*
- o Des réseaux efficaces, performants et évolutifs*

La durabilité pour forger l'avenir :

- Adopter une gestion raisonnée du foncier pour économiser l'espace*
- S'adapter aux risques naturels*
- Épargner, protéger, valoriser le patrimoine naturel, les paysages et le cadre de vie compiégnois*
- Mettre en place les conditions d'une mobilité durable, pour une meilleure desserte et une ville apaisée*
- Énergie : consommer moins et produire plus localement*
- Eau : protéger et optimiser la ressource et les réseaux d'approvisionnement*
- Assurer l'accueil de toute la population et favoriser le lien social par l'habitat et les équipements : promouvoir le vivre ensemble*

DEBAT

A la suite de l'exposé et de certaines explications fournies sur la procédure qui sera conduite, les réflexions suivantes ont été formulées :

1. Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui peuvent apparaître contradictoires avec le développement de l'urbanisation.

Il est notamment question des vues sur le plateau de MARGNY. Si on laisse des cônes de vues depuis le centre de Compiègne en direction de Margny, cela peut limiter son développement, notamment en logement.

2. Au sujet du développement de l'offre de Commerce

Il est rappelé la nécessité de se préoccuper de l'utilité de ce que l'on construit. En débat notamment : l'utilité de la zone commerciale des hauts de Margny

Toujours au sujet des commerces et de l'emplois, il est évoqué également la nécessité de créer de la concurrence/diversité d'enseignes pour éviter les « évasions des consommateurs vers des zones commerciales dont l'offre est plus riche »

Il est évoqué également le problème des grandes chaînes commerçantes qui peuvent s'implanter en ville car elles en ont les moyens, au détriment de petites boutiques qui font aussi l'attrait d'un bourg.

Il est évoqué également la question de la nécessaire mutation des zones d'activités (orientation vers des zones d'activités mixtes et non plus des zones dédiées).

Il est évoqué également l'amabilité des commerçants qui est importante pour l'attractivité mais pas forcément au rendez-vous.

Il est évoqué également l'environnement dégradé de la gare, tant pour l'accès que pour l'esthétique.

Il est évoqué aussi le manque d'attractivité en termes d'animations

3. au sujet du plan de circulation de la ville

Il est évoqué la nécessité de poursuivre les réflexions déjà en cours à ce sujet : idée de diminuer le nombre de voitures en ville, de développer l'installation de parkings à l'extérieur.... d'aller en vélo en s'inspirant aussi de pays voisins

Idée d'améliorer les réseaux de transports en commun, les connexions ...

Assurer le désengorgement de la ville et veiller à la sécurité

4. au sujet du besoin d'autres types de logement

La notion de « logement abordable » il est précisé le souhait de développer une offre de " logement pas cher" qui ne soit pas nécessairement pensé au travers du logement social

Il est rappelé le souci de nombreux jeunes actifs qui déplorent de ne pouvoir vivre en ville ou au centre-ville en raison de loyers trop élevés par rapport aux salaires de débutants.

Quelle serait la solution ? Penser en fonction des hauteurs ?

Les orientations des élus sont aussi importantes dans les approches de solution.

La remarque est quand même faite qu'on gère mieux le logement social que le logement privé (montage de projet et occupation des logements)

Et du coup le logement social pourrait demeurer une réponse à la préoccupation du logement abordable

Cela pourrait être aussi pensé par un financement de la collectivité et donc les impôts...

Les normes en matière de stationnement seraient aussi à l'origine des augmentations de coûts, mais il faut aussi éviter les problèmes de stationnement en ville

- de la densité de population

- de l'avenir des espaces de co-working pour faciliter notamment les rapprochements domicile, travail

5. au sujet des gens du voyage

L'aire d'accueil est très proche du Bois de Plaisance et il y a des difficultés de cohabitation avec le voisinage

Le PLUi devra aussi penser ce problème, avec une réflexion sur un éventuel déplacement de l'aire, ou la proposition d'une gratuité de l'aire pour que les gens du voyage y aillent davantage.

La région de Compiègne attire de nombreux gens du voyage.

La solution des terrains familiaux est évoquée : c'est une solution pour les personnes voulant se sédentariser ...

Il faudrait repenser cela, voir si les 16 communes souhaitent mettre cette question dans le PLUi